Val de Vesle Infos n° 116

Mars 2019

Marché rural - 13 octobre 2018

Le rendez-vous incontournable !

SOMMAIRE

Le mot du Maire	3
Procès-verbaux du Conseil Municipal	4 - 11
Visite de Paris - CMEJ	12 - 16
Etat Civil 2018	17
Informations municipales	18 - 20
Informations générales	21 - 22
Au fil de l'histoire	23 - 24
Val de Vesle en images	25 - 29
École	30 - 33
Journée citoyenne	34
Initiation au crochet	35
Jeu de société	36
Carnaval 2019	37 - 38
Sortie nature	39
A vos agendas	40

Le mot du Maire

Chères Valdevesloises, chers Valdeveslois,

A l'orée de cette dernière année du mandat que vous m'avez confié, je serais très heureux si nous étions encore plus nombreux à participer à la vie de notre communauté. Comment ?

Ce pourrait être de veiller à ce que notre environnement immédiat soit toujours agréable, accessible, propre.

Ce pourrait être de créer autour de soi un climat de bon voisinage, d'accueillir chaleureusement les nouveaux habitants.

Ce serait aussi de participer aux manifestations ponctuelles organisées par la commune : commémorations, vœux, journées citoyennes, marchés ruraux, fêtes de la musique etc… : souvenons-nous du succès et de l'ambiance du Cinquantenaire de la commune en 2015 !

Aller plus loin ce serait faire le choix de rejoindre l'une des associations existantes (association sportive, centre de loisirs sans hébergement, comité des parents d'élèves, club de l'amitié, chorale, comité des fêtes) ou d'en créer une nouvelle ! Vous pouvez aussi vous engager aux côtés des pompiers bénévoles, belle école du dévouement à autrui...

Et enfin pourquoi pas s'impliquer dans le nouveau Conseil municipal qui verra le jour en mars 2020 ?

Je sais que je peux compter sur chacune et chacun d'entre vous.

Serge Hiet

Procès-Verbal (PV) du Conseil municipal du mardi 08 janvier 2019

- **La séance du Conseil municipal est ouverte à 20h00 ;** sont présents tous les membres en exercice sauf Mme Stéphanie BOYER.
- Mme Isabelle PERRIN est nommée secrétaire de séance.
- Le PV du dernier Conseil est approuvé par tous les conseillers présents.
- M. Jean-Michel SPANAGEL demande que les votes se fassent à scrutin public. L'ensemble du Conseil municipal approuve à l'unanimité.
- M. le Maire souhaite à l'ensemble des membres du Conseil municipal une bonne et heureuse année 2019 en précisant que c'est la dernière année complète de ce mandat (prochaines élections municipales en mars 2020).

Ordre du jour :

1) Soutien à la résolution du 101ème congrès des maires :

Vu que le Congrès de l'**A**ssociation des **M**aires de **F**rance et des présidents d'intercommunalité qui s'achève, a, une nouvelle fois, démontré la force et l'unité de l'**AMF**.

Vu que les communes de France ont subi, durant cette dernière année, une série de contraintes qui remet en cause la libre administration de nos collectivités locales.

Vu qu'au regard du sentiment d'abandon ressenti par certains de nos concitoyens, l'AMF affirme sa mobilisation sur les enjeux propres à la ruralité, notamment sur l'égal accès de tous aux services publics de proximité.

Vu qu'il est légitime de s'inquiéter particulièrement des projets en cours ou à venir des réorganisations des services déconcentrés de l'État, qui vont amplifier le recul de la présence des services publics sur les territoires.

Considérant que l'AMF demande la mise en œuvre immédiate d'un moratoire sur la fermeture des services publics de l'État.

Considérant que :

- les collectivités locales ne portent pas la responsabilité des déficits de l'État ; qu'elles ont toutes des budgets en équilibre et financent près de 70% des investissements publics du pays ;
- les dotations de l'État sont la légitime contrepartie d'impôts locaux supprimés ou de transferts de charges, opérés par la loi, et qu'elles sont donc un dû et non une faveur ;
- les communes et intercommunalités ont pris plus que leur part dans le rétablissement des comptes publics, comme le démontre la Cour des Comptes. Leur imposer de nouveaux efforts est contestable, et devrait, en tout cas, être limité à leur part dans la dette publique de la France, soit 4,5% pour le bloc communal ;
- la suppression de la taxe d'habitation – sans révision des valeurs locatives – remet gravement en cause l'autonomie fiscale des communes, fige et amplifie les inégalités entre populations et territoires. Elle ne permettra plus de maintenir au même niveau les services apportés à la population. En outre, la réforme fiscale devra être discutée avec les trois catégories de collectivités locales et non pas les uns contre les autres ;
- l'encadrement des dépenses de fonctionnement des collectivités locales tel que décidé est intenable et porte gravement atteinte à leur autonomie de gestion ;
- la loi NOTRe doit être corrigée en ce qui concerne son volet intercommunal, les dispositions relatives à l'eau et l'assainissement, et au « Grand Paris » ;

• la modification envisagée de la dotation d'intercommunalité, si elle est nécessaire ne peut cependant continuer à favoriser certaines métropoles au détriment des autres structures intercommunales ;

• la gouvernance de la nouvelle agence de cohésion des territoires doit confier une place majoritaire aux élus du bloc communal, qui sont les premiers concernés. L'agence doit être dotée de fonds propres pour pouvoir remplir son rôle auprès des collectivités dont les moyens sont aujourd'hui contraints.

• les moyens dévolus aux agences de l'eau doivent être maintenus. Toute ponction qui détourne les redevances des usagers de leurs objectifs initiaux doit cesser ;

• l'implication des maires dans la mise en œuvre d'une police de sécurité du quotidien, dans une gouvernance locale de sécurité partagée, doit se faire dans la limite des compétences respectives, sans transfert de charges et dans le respect du principe de libre administration qui s'applique également en matière de sécurité ;

• les propositions de l'AMF pour soutenir la dynamique volontaire de création de communes nouvelles doivent être prises en compte

• les démarches initiées par nos territoires en faveur de la transition écologique et énergétique, pour faire face aux dérèglements climatiques, doivent être reconnues et accompagnées

• les moyens dédiés au sport et à la culture pour tous doivent être maintenus dans le cadre d'une gouvernance partagée ;

• les conditions d'exercice des mandats locaux doivent être améliorées pour permettre l'accès de tous aux fonctions électives, en facilitant la conciliation avec l'activité professionnelle ;

• la parité des fonctions électives doit être recherchée à tous les niveaux, y compris au sein de tous les exécutifs communaux et intercommunaux ;

• la création récente de la coordination des employeurs territoriaux doit être prise en compte et que le statut de la fonction publique soit comme la pierre angulaire de nos administrations territoriales ;

• la place des communes dans les politiques européennes doit être défendue quelle que soit leur taille par la France dans le cadre du nouveau cadre financier pluriannuel de l'Union.

Considérant que nous demandons la reconnaissance par le gouvernement de trois principes simples mais fondamentaux :

1) le respect effectif du principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales ;

2) l'acceptation du principe : « qui décide paie, qui paie décide » ;

3) la cessation de tout dénigrement et toute stigmatisation des maires et de l'ensemble des élus locaux.

Considérant que l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité a, lors de son dernier congrès, proposé sept sujets qui doivent être au cœur d'une véritable négociation avec le gouvernement :

1) l'inscription de la place particulière de la commune et de sa clause générale de compétence dans la Constitution. Il s'agit de donner plus de libertés, de capacités d'initiative et de souplesse aux collectivités, en particulier s'agissant de la répartition des compétences du bloc communal. Rien ne remplacera le cadre de solidarité et de proximité des communes et leurs mairies. Cela doit également permettre de consacrer l'engagement présidentiel de garantir l'autonomie financière et fiscale des communes et de leurs groupements ;

2) la compensation intégrale et dans la durée de la taxe d'habitation sur les résidences principales par un dégrèvement général qui tienne compte de l'évolution annuelle des bases ;

3) l'ajustement de la contribution du bloc communal à la réduction de la dette publique, au prorata de sa part dans l'endettement ;

4) l'acceptation d'une révision du plafonnement à 1,2% des dépenses de fonctionnement, alors que ce seuil est rendu obsolète par des prévisions d'inflation largement supérieures.

5) le retour à une conception non « léonine » et donc véritablement partenariale des contrats établis entre l'État et les collectivités territoriales ;

6) le réexamen de la baisse des moyens dans les domaines essentiels de la vie des territoires que sont notamment le logement social, les contrats aidés et la politique de l'eau ;

7) le rétablissement du caractère optionnel de tout transfert de compétence – et en particulier de la compétence « eau et assainissement » – qui doit s'accompagner, de manière générale, de l'arrêt de tout nouveau transfert obligatoire.

Considérant que le Conseil municipal de Val-de-Vesle est appelé à se prononcer comme l'ensemble des communes et intercommunalités de France sur son soutien à cette résolution adoptée lors du congrès de 2018, il lui est proposé de soutenir cette résolution et l'AMF dans ses discussions avec le Gouvernement.

Le Conseil municipal de Val-de-Vesle, décide, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, de soutenir la résolution finale qui reprend l'intégralité des points de négociation avec le gouvernement.

2) Plan Local de l'Habitat (PLH) :

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment ses articles L302-1 et suivants et R302-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°CC-2017-256 du 28 septembre 2017 décidant d'engager la procédure d'élaboration du Programme Local de l'Habitat de la Communauté urbaine du Grand Reims, couvrant la période 2019-2024,

Vu le porté à connaissance de l'Etat à la Communauté urbaine du Grand Reims, transmis le 21 février 2018,

Vu les orientations de la Convention Intercommunale d'Attribution validée par la Conférence Intercommunale du Logement réunie le 29 mai 2018,

Vu la convention pluriannuelle pour le Nouveau Programme de Renouvellement urbain 2018-2024, adopté par le Conseil communautaire du Grand Reims du 22 novembre 2018,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°CC-2018-302 du 17 décembre 2018 arrêtant le projet de Programme Local de l'Habitat 2019-2024 du Grand Reims,

Vu le courrier de la Communauté Urbaine du Grand Reims du 21 décembre 2018, sollicitant l'avis de chaque Conseil municipal des communes membres de l'EPCI, sur le dossier du PLH, conformément à l'article R302-9 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Considérant le projet de PLH, arrêté par délibération du Conseil communautaire, transmis aux communes et au Conseil de Développement du Grand Reims, ces derniers disposant d'un délai de deux mois pour donner leur avis.

Considérant les enjeux, orientations et actions définis dans ce programme d'une durée de 6 ans en matière d'habitat pour le territoire communautaire ;

Le Conseil municipal de Val de Vesle, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, rend un avis **FAVORABLE** au projet de Programme Local de l'Habitat 2019-2024 du Grand Reims.

3) Admission en non-valeur de titres impayés pour les années antérieures :

Suite à l'envoi des états de restes à recouvrir fait par le receveur municipal, M. le Maire expose le tableau de restes à recouvrir pour le budget principal et propose de mettre en non-valeur les produits de très faible somme (moins de 10 euros).

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, de procéder à l'admission en non-valeur des produits de très faible somme à hauteur de dix euros maximum.

4) Mise à disposition du personnel pour la CUGRe:

Les employés communaux sont amenés à faire des travaux pour la Communauté Urbaine du Grand Reims (CUGRe) dans le cadre du transfert de certaines compétences comme pour :

- Le tourisme
- Le scolaire, le périscolaire et la médiathèque
- Le service eau

Il convenait de régulariser cette situation, pour les années 2017 et 2018, par une délibération, comme suit :

- Camping : forfait de 5950 €/an, soit pour les 2 années : 11 900 €
- Scolaire (taux horaire + 10%) : 3179 € (en 2017) + 2996 € (en 2018) soit au total : 6175 €
- Service eau (taux horaire + 10%) : 5243 € (en 2017) + 2731 € (en 2018) soit au total : 7974 €

Ce qui fait au total une somme de 26 049 € qui sera inscrite comme recette au budget 2019.

A compter du 1er janvier 2019, ces remboursements de mise à disposition du personnel pour la CUGRe se feront chaque année au mois de décembre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver « la convention de services communs gérés par la commune de Val-de-Vesle » et ses annexes ayant pour objet de définir les modalités de création et de mise à disposition des services communs avec la Communauté Urbaine du Grand Reims, et autorise M. le Maire, à signer cette convention et tous documents afférents à la mise en œuvre de la mutualisation des services.

5) Compte rendu de commissions :

Compte rendu de la Commission "Patrimoine, Travaux et Urbanisme" du mercredi 19 décembre 2018 à 20h00

Membres présents: Serge HIET (président), Jean-Michel SPANAGEL (rapporteur), Michel LAVOST, Denis MOREAU, Frédéric HERVOIS et Dorothée SACY

Membres excusés: Claire RAMOS et Dominique MANGIN

1. **Eglise de WEZ**

Jean-Michel SPANAGEL présente un tableau récapitulatif et comparatif de trois devis à la commission concernant la remise en état du clocher de l'église de WEZ.

- Gilles LEPRINCE (Beaumont- sur- Vesle) pour un montant de 79531.20 € T.T.C.
- Les Couvreurs Belmontois (Val- de- Vesle) pour un montant de 85336.75 € T.T.C.
- Garnier Couverture (Reims) pour un montant de 129770.75 € T.T.C.

Après comparaison des offres et débat, la commission décide de proposer au Conseil municipal du 8 janvier 2019 de retenir l'offre de la société Gilles LEPRINCE.

2. **Travaux d'entretien 2019**

Bases de réflexion :

- Suite de la rénovation du foyer rural (partie extérieure)

- Aménagement intérieur et ravalement de la maison du parc
- Suite de la rénovation du mur d'enceinte du parc de la mairie (côté intérieur).
- Mur du cimetière de Thuisy.
- Reprise et réparation des bordures béton des trottoirs des départementales (les trottoirs des voies communales étant de la responsabilité du Grand Reims).

M. Serge HIET demande à la commission de réfléchir à d'autres travaux éventuels …

3. **Sécurité routière**

M. HIET prendra contact en début d'année 2019 avec les services du département pour une réflexion globale sur la sécurité routière dans la commune :

- Panneaux de signalisation
- Aménagements de sécurité

4. **Travaux programmés en 2019**

Pour rappel : la restauration du Mausolée et la protection des vestiges du château auront lieu au printemps.

La réunion s'achève à 21h15

M. le Maire informe les membres du Conseil que la Communauté Urbaine du Grand Reims a décidé d'attribuer au titre du fonds d'investissement communal la somme de 20 000 € pour la rénovation du Mausolée .

L'ensemble du Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le fonds de concours de 20 000 € pour la rénovation du Mausolée d'Alexandre de Bary et autorise M. le Maire à signer la convention d'attribution de fonds de concours – fonds de soutien aux investissements communaux - avec la CUGRe.

6) Travaux à l'église de Wez :

Suite au compte-rendu de commission fait par M. Jean-Michel SPANAGEL, concernant les travaux du clocher de l'église de Wez à réaliser, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré :

- d'accepter la proposition de l'entreprise « LEPRINCE » de Beaumont-sur-Vesle (Marne) pour un montant HT de 66 276 €.

- d'autoriser M. le Maire à signer tous documents ou conventions relatifs à cette affaire ;
- d'autoriser M. le Maire à solliciter les aides et subventions suivantes :
  - ♦ une subvention auprès de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2019 ;
  - ♦ une subvention auprès de la région au titre du dispositif régional aux investissements des communes rurales ;
  - ♦ une aide du département de la Marne ;
  - ♦ une aide de l'archevêché de Reims ;
  - ♦ d'organiser une souscription publique à destination des particuliers et entreprises en collaboration avec l'Association du Patrimoine à qui il sera accordé une maîtrise d'ouvrage ;

Et suivant le plan prévisionnel de financement ci-après :

Nom de l'organisme	% de l'aide
Etat	20
Région	20
Département	20
Archevêché	5
Souscription publique	5
Commune de Val-de-Vesle	30

Ces dépenses seront inscrites au Budget M14 2019 à l'opération n°20105 « EGLISE DE WEZ » au chapitre 21 Immobilisations corporelles et à l'article 21318 Autres bâtiments publics.

7) Questions diverses

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil, les éléments suivants :

- le camion de la commune est actuellement immobilisé suite à un problème d'embrayage. Il est décidé de faire les réparations dans un premier temps et de réfléchir par la suite pour en acheter un nouveau.
- Une nouvelle assistante sociale, Mme LE HUITOUZE , interviendra sur la commune les 4èmes mardis de chaque mois de 14h30 à 16h à la mairie (la mairie étant fermée le mardi, il faut passer par le perron, côté parc).
- Au 1er janvier 2016, selon l'INSEE, le nombre d'habitants de la commune était de 926.

La séance est levée à 21h15

Procès-Verbal (PV) du Conseil municipal du mardi 05 février 2019

- **La séance du Conseil municipal est ouverte à 20h00 ;** sont présents tous les membres en exercice sauf M. Frédéric HERVOIS, excusé, qui donne procuration à M. Antoine RENAUD et Mme Stéphanie BOYER.
- Mme Isabelle PERRIN est nommée secrétaire de séance.
- Le PV du dernier Conseil est approuvé par tous les conseillers présents.
- M. Jean-Michel SPANAGEL demande que les votes se fassent à scrutin public. L'ensemble du Conseil municipal approuve à l'unanimité.
- M. le Maire fait part de l'utilisation de ses délégations pour :
  - l'achat d'une échelle en aluminium pour les services techniques pour 334,48 € HT.

Ordre du jour :

1) Servitude ERDF / commune de Val-de-Vesle :

M. Le Maire informe l'assemblée qu'une convention de servitude a été conclue avec ENEDIS pour le pas-

sage d'une ligne souterraine et pour l'installation d'un poste de transformation sur la parcelle cadastrée section C numéro 815.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- entérine la convention de servitude conclue avec ENEDIS,

- donne délégation au Maire pour signer tous documents y afférents, compris l'acte notarié à établir conformément à l'article 7 de la convention sous seing privé.

2) Comptes administratifs 2018 :

M. le Maire présente le compte administratif du budget général 2018.

Il sera reporté sur le budget 2019 :

- en fonctionnement : 882 120,78 €
- en investissement : 28 630,79 €

Soit une clôture de l'exercice 2018 de 853 489,99 €.

3) Budget prévisionnel 2019 (M14) :

Suite à ce résultat de clôture de compte 2018 et aux prévisions de recettes et de dépenses de fonctionnement 2019, la commune pourra investir près de 750 000 € après remboursement de ses emprunts (environ 23 000 €).

La commission Finance et Travaux se réunira le mardi 12 février pour réfléchir et finaliser ces dépenses d'investissement.

4) Diagnostic des voieries par la CUGRe :

La Communauté Urbaine du Grand Reims (CUGRe) a fait réaliser, par la société VECTRA, un diagnostic de l'ensemble des voieries de la commune.

Cette auscultation des voieries nous servira à prioriser les futurs travaux.

5) Travaux :

- La rénovation du mausolée commencera le lundi 11 février.
- La réfection du clocher de l'église de Wez démarrera par l'installation des échafaudages début avril. **Durant les travaux (de 2 à 3 mois), la sonnerie des cloches sera interrompue.**

  ⇒ les dossiers de subvention demandés :

  ◊ au département : le dossier passera en commission le 8 février;

  ◊ à la préfecture : le dossier a été reçu et déclaré complet (1ère étape);

  ◊ à la région : pas de réponse pour le moment;

  ◊ à l'archevêché de Reims : interrogé sur ce sujet, l'archevêque, Monseigneur Eric de Moulins-Beaufort n'entend pas « se substituer au propriétaire de l'église » (la commune) et ne subventionnera donc pas les travaux. Toutefois le Conseil économique paroissial pourrait envisager de prendre en charge la réfection de la croix du clocher.

◊ à la fondation du patrimoine : le dossier est en cours et semble être plus compliqué que prévu avec certainement l'intervention de l'architecte des bâtiments de France.

6) Questions diverses :

Il est décidé de programmer une réunion publique le vendredi 6 septembre à 20h.

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil, les éléments suivants :

- L'association sportive de Val-de-Vesle, l'ASVALVE, section Tennis voudrait financer un second panneau numérique au parc des Grands Bois.

  ⇒ Après débat le Conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette proposition. Le maire et ses adjoints rencontreront rapidement le responsable de la section Tennis pour en discuter.

- Des dépôts réguliers de bouteilles de verre ont lieu au pied des conteneurs (voir photo ci-contre). Indigné par de tels actes d'incivisme, M. le Maire rappelle que les employés municipaux ne sont pas là pour effectuer ce genre de tâche. Il réfléchit à l'installation de caméras sur ces lieux de collecte pour identifier les auteurs de tels agissements.

Pour information, rappelons la loi :

« Il est interdit de déposer des déchets au pied des conteneurs sous peine d'une amende pouvant atteindre 75 € (article R632-1 du code pénal) »

Mme Dorothée SACY demande quand les radars pédagogiques qui dysfonctionnent seront réparés. M. Jean-Michel SPANAGEL lui répond qu'il a contacté l'entreprise qui n'a toujours pas donné suite et se propose de les relancer.

La séance est levée à 21h10

Les Jeunes Conseillers municipaux visitent Paris

Reportage réalisé par Rosie, Lilou, Oriane, Emma, Cassandre, Léane et Louise de la commission communication

Suite à la visite de M. le député Eric Girardin lors des vœux du maire 2018, notre Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes (CMEJ) a été invité à visiter l'Assemblée nationale.

Nous nous sommes donc rendus, avec d'anciens jeunes conseillers municipaux et les adultes élus qui encadrent nos commissions, à Paris le 22 octobre 2018.

Nous étions 23 jeunes et 5 adultes.

Avant notre rendez-vous à 15h à l'Assemblée nationale, nous nous sommes baladés dans les rues de la capitale pour voir le plus de monuments possibles.

Voici quelques photos de cette superbe journée très remplie.

La Cathédrale Notre-Dame

L'hôtel de ville

Le centre national d'art et de culture Georges Pompidou ou centre Beaubourg

Le musée du Louvre

Pause déjeuner pique nique au jardin des Tuileries

La Tour Eiffel

Le palais Bourbon qui abrite l'Assemblée nationale

Nous avons été accueillis par un huissier qui nous a fait une visite très complète des lieux.

Toutes les salles sont immenses et magnifiques avec de nombreuses fresques murales.

Nous avons attendu l'arrivée du Vice-Président de l'Assemblée, Maurice Leroy, avec les Gardes républicains.

Les Députés

577 députés sont élus au suffrage universel par les citoyens, tous les 5 ans, alors que les 348 sénateurs, qui siègent au palais du Luxembourg, sont élus tous les 6 ans, par les grands électeurs.

Le Parlement (qui siège au château de Versailles) = le Sénat + l'Assemblée nationale

L'hémicycle

Nous avons assisté à des échanges dans l'hémicycle où les portables et les appareils photos sont interdits.

La bibliothèque

Elle est immense avec des étagères très hautes remplies de documents (environ 700 000).

Elle est destinée principalement aux députés.

Dans les jardins de l'Assemblée nationale

ETAT CIVIL 2018

NAISSANCES

Lucas DAMBIERMONT
Romane FICNER
Lou PERROT
Léonie LAW-YU-KUAN
Naëlle ROUSSEAUX

MARIAGES

Anna RIMBAULT & Laurent SOULAS

Sébastien DIEULOAURD & Henri GROS

Béatrice VALADE & Olivier DUCROCQ

Sandrine BARBIER & Thierry TELLIER

Nathalie MORIN & Jérôme ROUSSEL

Ludivine DUFOUR-SCHEEFER & Romain BERWICK

DÉCÈS

Jacqueline FOUGEROUSE épouse RIFFLARD

Bernard TAIN

Alain LENS

Marc PAUPORTÉ

Michel MARGUET

INFORMATIONS MUNICIPALES

Lundi :	15h - 19h
Mardi :	Fermé
Mercredi :	09h - 11h
Jeudi :	14h - 16h
Vendredi :	15h - 17h

Pour contacter la Mairie

☎ (tel.) 03.26.03.91.18 ou 09.77.45.34.48

💻 (fax) 03.26.03.28.22

(e-mail) mairie@valdevesle.fr

(site internet) www.valdevesle.fr

FERMETURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE :

* Du lundi 15 avril au vendredi 19 avril inclus.

SITE INTERNET : valdevesle.fr

N'hésitez pas à consulter les nouveautés et les évènements à venir …

PERMANENCES DES ELUS (MAIRE OU ADJOINTS) :

Il vous suffit de prendre rendez-vous avec l'un d'eux par mail : mairie@valdevesle.fr

INFORMATIONS MUNICIPALES

ASSISTANTE SOCIALE :

Les permanences de **Mme Morgan LE HUITOUZE** , assistante sociale, ont lieu tous les :
4èmes mardis de chaque mois de 14h30 à 16 h à la mairie.

Attention, le mardi le secrétariat de mairie est fermé, vous devez donc passer par le perron à l'arrière de la mairie.

Nous vous conseillons de prendre rendez-vous avec elle directement en téléphonant au **03.26.97.00.94**

ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES :

La liste des assistantes maternelles agréées de la Commune est à votre disposition au secrétariat de mairie ou sur : www.assistante.maternelle.marne.fr (onglet ''Recherche'').

L'A.D.M.R. :

Présidente de l'association : Madame CORBEAUX Isabelle / 03 26 97 97 37

Trésorière : Madame MAUJEAN Martine / 03 26 97 92 74

Responsable planning : Madame JOLLY Nelly / 03 26 03 90 19

Val de Vesle : Madame BALICKI Nathalie / **09 67 16 92 61**

INFORMATIONS MUNICIPALES

LISTE DES ASSOCIATIONS LOCALES :

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS : Président : M. Jean-Baptiste LORAIN

ASSOCIATION CHORALE « LA CIGALE » : Présidente : Mme Sylvianne TOURET

C.L.S.H. (Centre de Loisirs Sans hébergement) : Présidente : Mme Julie ANGELY

C.P.E. (Comité des Parents d'Elèves) : Présidente : Mme Gwenaëlle DELVAUX

COMITE DES FETES : Président : M. Kevin BLAQUE

ASSOCIATION SPORTIVE DE VAL DE VESLE : A.S. VALVE : Présidente : Mme Laëtitia LE STRAT

Section **TENNIS** : Responsable : M. Bruno BRACHET

Section **FITNESS & YOGA** : responsable : Mlle Alicia CLOUET & Mme Viviane JACQUEMART

CLUB DE L'AMITIÉ : Présidente : Mme Micheline BELLOUIN

COOPERATIVE SCOLAIRE : Présidente : Mme Dorothée SACY (Directrice de l'Ecole Primaire)

COMMERCANTS : Boulangerie épicerie

Bar restauration, dépôt de gaz et vente de tabac

Maraîchers

Artisans : coiffure à domicile, plomberie, couverture, …

POINT POSTE à Sept-Saulx : Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 13H45 à 17H30.

Fermé le mercredi

COURS DE PIANO, SAXOPHONE & CLARINETTE : au village (Quartier de Courmelois)

CHAMBRES D'HÔTES et GÎTES : au village (quartier de Courmelois)

MICRO-CRÈCHES : au village (quartier de Courmelois)

MEDECINS, KINESITHERAPEUTE et ORTHOPHONISTE : au village (quartier de Wez)

PHARMACIENS, INFIRMIERES, AMBULANCES :

dans les villages voisins : MOURMELON LE PETIT, MOURMELON LE GRAND, SILLERY, VERZENAY, VERZY

PAROISSE DE LA VESLE : 5 rue Désiré Jacqueminet (03.26.03.90.25)

INFORMATIONS GENERALES

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 10 DÉCEMBRE 2008 RELATIF AU BRUIT :

RESPECTONS LE ET FAISONS PREUVE DE CIVISME

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique ou électrique, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique, bétonnière, karchers, etc.. ne peuvent être effectués que :

- **les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30**
- **les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00**
- **les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00 seulement**

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens,

y compris en chenil, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive. (Article 14 de l'arrêté préfectoral relatif à la lutte contre les bruits de voisinage dans le département de la Marne).

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE :

Si votre enfant doit se rendre à l'étranger (en voyage scolaire, avec des amis ou des membres de votre famille), il a, ***DEPUIS LE 15 JANVIER 2017,*** à nouveau besoin d'une autorisation de sortie du territoire, avec un titre d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport).

Aucune démarche en mairie ou en préfecture n'est nécessaire, le formulaire CERFA étant accessible sur le **site internet : www.service-public.fr**

Vous pouvez toujours si vous le souhaitez venir retirer un dossier papier en mairie.

RECENSEMENT MILITAIRE :

Les jeunes gens **de 16 ans doivent se faire recenser à compter de leur date d'anniversaire et dans les trois mois qui suivent. Cette démarche obligatoire** doit être faite par le jeune lui-même accompagné ou non de l'un de ses parents. **Le livret de famille et la carte d'identité de l'intéressé** seront demandés lors du recensement, n'oubliez pas de vous en munir.

ELECTIONS EUROPÉENNES : LE 26 MAI 2019

Il est encore temps de vous inscrire jusqu'au 30 mars 2019 au secrétariat de mairie ou en ligne : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1367

INFORMATIONS GENERALES

CARTES D'IDENTITÉ OU PASSEPORT :

Depuis le 28 mars 2017 les démarches administratives pour les cartes d'identité ne sont plus gérées par la Mairie.

Vous devrez *prendre rendez-vous* dans l'une des 24 communes du département habilitées à prendre et à traiter ces demandes. Les communes les plus proches de Val de Vesle sont :

CORMONTREUIL et PONTFAVERGER-MORONVILLIERS

Vous avez la possibilité de faire votre pré-demande en ligne sur : http://predemande-cni.ants.gouv.fr

Le secrétariat de Mairie reste à votre disposition pour vous aider à créer cette pré-demande ou pour vous fournir un formulaire papier.

RAPPEL

Carte d'identité : *« validité 15 ans »* coût : gratuit

Rappel: Toute carte éditée à partir du 01.01.2004 a une durée de validité de 15 ans au lieu de 10 ans sauf pour les mineurs.

Fournir :
- Photo récente (moins 6 mois)
- Justificatif de domicile (moins 6 mois)
- L'ancienne carte d'identité ou passeport (pour un renouvellement)
- Copie intégrale d'acte de Naissance (en cas de perte, vol ou première demande)

En cas de perte ou vol de votre carte d'identité, vous devez faire une déclaration de perte (formulaire disponible en mairie) et il vous en coûtera 25 € en timbres fiscaux.

LEGALISATION DE SIGNATURE :

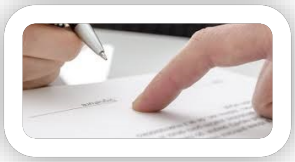

Devant le nombre croissant de demandes de légalisation de signature; il est bon de préciser :

Le Maire ou son adjoint ne peut légaliser une signature qu'en présence de l'administré(e). **Cette signature doit être apposée au moment de la légalisation (donc devant le Maire ou son adjoint).** Le document doit être complet.

Le Maire ou son remplaçant n'est pas tenu de légaliser des signatures apposées sur un acte qui ne présente qu'un intérêt privé.

Son obligation ne reste entière que dans 2 cas :

◊ Lorsque cette formalité est prévue par un texte législatif ou réglementaire

◊ Lorsqu'il s'agit d'un document de langue française destiné à être utilisé à l'étranger

(Source : Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2122-30)

LA GRANDE GUERRE : 1919, LE TEMPS DE L'INVENTAIRE

Les hommes :

Les combats sont terminés depuis quelques mois. La désillusion est grande car le peuple croyait innocemment que tout allait redevenir comme avant.

Le bilan est bien plus triste que prévu. Les Français prennent conscience qu'un mobilisé sur huit ne reviendra plus. Beaucoup n'auront aucune sépulture. Ils reposent pour toujours dans ce petit bois ou sous ce champ de blé ensevelis sur place par leurs compagnons d'armes. Combien reposent sous les terres de l'Artois, de la Champagne, de l'Alsace ou de la Macédoine ? Leur décès ne sera reconnu qu'après qu'un Tribunal le rendra officiel. Cette procédure peut prendre plusieurs mois voir bien plus longtemps.

Un soldat sur cinq fut blessé plus ou moins gravement. Beaucoup ne retrouvèrent pas de place dans la société. II y eut ceux qui furent surnommés « les Gueules cassées », ceux qui ont laissé un membre voir deux sur le champ de bataille, ceux dont les gaz ont détruit les poumons qui ne pourront que vivoter attendant leur maigre pension.

Combien de bambins ne connaîtront de leur père que cette photo qui jaunit lentement à la place d'honneur sur le tablier de la cheminée ? Quant à leur mère, elle sera toujours vêtue de noir.

On retrouve encore aujourd'hui des ossements et même des objets familiers. Ils permettront quelquefois l'identification de ce soldat. Leurs restes seront, si la famille est identifiée et si elle le désire, alors transportés dans le caveau familial. Sans nom ils rejoindront leurs infortunés camarades dans l'ossuaire voisin.

Les dommages matériels :

Une fois les sonneurs épuisés, les bals désertés, les lampions éteints et après s'être lassés des réjouissances, l'heure est à l'inventaire des dommages et destructions. Les moindres tours ou clochers ont été dynamités. Dans les territoires occupés les cloches, certaines très anciennes, ont été récupérées pour être fondues. Les statues de bronze ont subi le même sort.

Le long de la ligne de front, là où les terres ont été bouleversées, la végétation peine à reprendre ses droits. D'innombrables projectiles n'ayant pas explosé, ainsi qu'une multitude d'éclats d'obus, truffent le sol.

Les tranchées n'ont pas encore été comblées.

Les femmes :

Par la force des choses, les femmes avaient pris aux champs ou à l'usine la place des hommes. De dociles ménagères elles sont devenues des décideurs. Elles furent laboureurs, ajusteurs, tourneurs, conducteurs de tramway ou forgerons. Elles sont alors conscientes que leur ouvrage est nécessaire pour assurer les approvisionnements des hommes qui se battent au front.

Le soldat en rentrant chez lui ne retrouve pas la même place qu'autrefois. Il devra tenir compte de la présence et des avis de son épouse. Forte de son expérience la femme interviendra désormais dans la marche du foyer. Mais pour autant, elle n'obtiendra pas le droit de vote.

Une chose montre le changement d'ambiance : les jupes ont raccourci de façon significative. Bien-sûr ce n'est pas encore la minijupe mais tout de même.

Argent et finances :

Du point de vue de l'argent et des finances les circonstances vont, comme bien des fois coûter très cher aux épargnants.

Tout d'abord l'emprunt russe. Le rendement promis devait être très bon et garanti par l'Etat russe. Beaucoup de foyers vont y perdre toutes leurs économies car la Révolution russe ne reconnut pas les dettes du Tsar. Nombreuses sont les familles qui conservent encore un siècle plus tard les reçus très colorés des actions, rédigées en caractères cyrilliques que leurs anciens avaient souscrites.

La France n'a pas été en reste. En effet durant la guerre, la République fit une grande collecte de l'or des particuliers contre des espèces. Les épargnants recevaient, en plus des espèces papier, un diplôme attestant qu'ils étaient de bons Français.

La guerre a coûté très cher, l'inflation fut donc très forte. Le Franc Germinal deviendra en 1928 le Franc Poincaré.

Chez nous :

WEZ et THUISY sont quasiment totalement rasées. Les églises et le château des de Bary qui servit de poste de secours, ne sont plus que tas de gravats.
COURMELOIS fut un peu moins touché. Le clocher fut écorné et l'édifice a perdu sa nef. Le château, siège de l'Etat Major du secteur des Marquises fut épargné. La maison où se trouvaient le café et l'épicerie a été assez rapidement réutilisée.

Raoul Brizion

Val de Vesle en images

COMMUNE

13 octobre 2018 :

Marché rural

MÉDIATHÈQUE

24 octobre 2018 :

Concert de Blues Archie Lee Hooker
et Fred Baretto

Val de Vesle en images

COMMUNE

11 novembre 2018 :

Commémoration du centenaire
de l'armistice de la première Guerre Mondiale

Val de Vesle en images

CLUB DE L'AMITIE

18 novembre 2018 : Loto

CPE

Depuis la rentrée scolaire en septembre, le **C**omité des **P**arents d'**É**lèves a organisé :

- En novembre, une bourse puériculture;
- En décembre, une vente de sapins et de jacinthes ainsi qu'un spectacle et un goûter de Noël pour les enfants de l'école.

Toutes ces ventes sont destinées à améliorer le quotidien de vos enfants.
Merci à toutes les personnes qui s'investissent au sein du **C**omité des **P**arents d'**É**lèves et qui œuvrent pour les enfants

La présidente, Gwenaëlle DELVAUX

Val de Vesle en images

COMMUNE

11 janvier 2019 :

Les vœux du Maire, en présence de Mme Catherine VAUTRIN, présidente de la CUGRe.

03 février 2019 :

Repas des aînés

Val de Vesle en images

MEDIATHEQUE

18 janvier et 07 février :

Jeux de société

CHORALE LA CIGALE

La chorale "La Cigale" a terminé l'année 2018 en fêtant ses 20 ans, à l'église de Verzenay, le 25 novembre, en proposant un inter-chorales. Le concert a été très apprécié des spectateurs, venus en nombre.

- En septembre 2018, la chorale a participé à un concert à Prunay au profit de l'association Burkina santé.
- En 2019, elle participera le 22 mars à l'église St Vincent de Paul à Reims, avec d'autres chorales, à un concert organisé au profit de Burkina Entraide. Le concert ouvert à toutes et tous est à 20h.
- En mai 2019, comme depuis de nombreuses années, la chorale participera au concert de fin d'année des enfants des écoles de Val de Vesle.

Pour information, la chorale peut assurer sur demande les cérémonies de mariage.

Si vous aimez chanter et que vous souhaitez rejoindre un groupe sympathique, n'hésitez plus.... !

Les répétitions de chorale La Cigale ont lieu tous les lundi à 20h15 (école de Val de Vesle). Les voix d'hommes basses ou ténors, sont notamment recherchées.

Pour plus d'informations, vous pouvez joindre notre présidente Sylvianne Touret au 06 70 96 47 35.

ECOLE PRIMAIRE

VAL DE VESLE

CONSEIL D'ECOLE DU VENDREDI 1er FEVRIER 2019

Membres présents : M.HIET, Maire

M. DESSOYE, chargé des affaires scolaires, Pôle Territorial de Rilly-la-Montagne

Mme SACY, Directrice d'Ecole

Mmes CHARTEAU, DARME, HENNEQUIN, LACORRE, SOITEL, Enseignantes

Mmes ANGELY, CARDOT, CHAWAF, JESIERSKI-TELLIER, MOREAU-PERI, Mrs GIGNON, HERVOIS, RICHARD Représentants de Parents d'Elèves
Mmes BELLOUIN, PERRIN, M. RENAUD- MAILLIARD, Conseillers municipaux
Mme DELVAUX, Présidente du C.P.E.

Membres excusés : Mme ALEXANDRE, Inspectrice de L'Education Nationale

Mme KERE, Déléguée Départementale de l'Education Nationale

Mmes BLAQUE-BREBANT, CARREL, Représentantes de Parents d'Elèves

Mr HUART, Conseiller Municipal

La séance est ouverte à 18h00, Mme LACORRE assure le secrétariat de séance, Mme SACY la remercie et souhaite la bienvenue à tous.

Compte-rendu exercice de sécurité

Mme SACY présente le scénario et le compte-rendu de l'exercice de mise en sûreté Intrusion qui s'est déroulé jeudi 15 Novembre 2018. Les enfants des classes maternelles se sont cachés et ceux des classes élémentaires se sont cachés puis sont sortis de l'école.

Le problème de l'alerte reste entier : les SMS ne passent pas, les enseignantes considèrent qu'un système d'alerte lumineux, silencieux serait le plus adapté dans ce type de situation.

Les évaluation nationales

Mme SOITEL rappelle que des évaluations nationales se sont déroulées pour les classes de CP-CE1 en début d'année pour les apprentissages fondamentaux et qu'elles ont fait l'objet d'une seconde partie pour les enfants de CP du 21 Janvier au 1er Février : un point d'étape qui permet d'apprécier la progression des enfants en lecture, écriture et numération. Les résultats individuels seront transmis à compter du 11 Février.

Liaison CM2 - 6ème

Mme DARME reprend les différentes actions menées dans le cadre de la liaison CM2-6ème :

Une équipe du collège s'est déplacée lundi 28 Janvier aux Petites Loges pour rencontrer les parents des élèves de CM2 et les futurs collégiens afin de répondre à leurs questions. Les enfants sont invités à se rendre à la journée « portes ouvertes » du collège le samedi 2 Février. Les CM2 vont passer une journée au collège mardi 05 Février afin d'y vivre une journée type de classe.

Les projets artistiques 2018-2019

Deux projets artistiques proposés par l'USC Montval en partenariat avec le Pôle territorial de Rilly-la-Montagne sont en cours dans l'école :

« Habiller les arbres » concerne les enfants de CE1-CE2 qui travaillent avec l'artiste Julie MARTIN, designer végétale. Elle est déjà intervenue deux fois :

Les enfants ont découvert la teinture végétale et les plantes spécifiques. Ils ont ensuite travaillé la technique pour teindre des tissus imprimés de motifs et ont créé les motifs qu'ils souhaitent voir apparaitre sur leurs tissus.

Lors de la prochaine séance, le 30 Avril, ils réaliseront leurs tissus colorés et une installation sera faite dans le petit parc attenant à l'école.

La classe de CM participe au projet « Tout autour du soleil ». Les enfants travailleront tour à tour avec Sébastien FONTAINE, astronome, responsable du pôle astronomie du Palais de la Découverte de PARIS qui les initiera à l'observation du soleil et à la réalisation des cadrans solaires ; puis avec Gladys BOURDON, artiste rémoise avec laquelle ils réaliseront un calendrier sur le thème du soleil, avec des techniques propres à l'artiste.

Au mois d'avril les enfants découvriront le musée « Le Pré en Bulles » et une exposition de l'artiste Gladys BOURDON sur le thème du soleil.

Budget 2019

Mme SACY présente le tableau général des forfaits pour l'année 2019 puis les prévisions de sorties scolaires. Elle fait remarquer que les dépenses pour les sorties piscine représentent pratiquement l'ensemble du budget alloué aux sorties scolaires.

Activités sportives et culturelles de l'année en cours

Piscine

L'année s'est très bien déroulée :

Les enfants de CE2 et CM s'y sont rendus de septembre à décembre. Les CM ayant passé le « Savoir-nager » avec le maitre-nageur avant les vacances de Noël, ce sont les enfants de CP-CE1 qui accompagnent la classe de CE2 jusqu'aux vacances de février. Une première approche du milieu aquatique non négligeable pour des enfants n'ayant jamais fréquenté la piscine qui leur permet de découvrir les lieux, les règles de sécurité et le milieu aquatique.

Avec l'USC Montval et l'USEP

Mme SACY commente le tableau projeté des **activités culturelles** proposées par l'USC Montval:

Spectacles, projections Cinéligue et "Une heure, une oeuvre" en partenariat avec le FRAC.

Elle diffuse ensuite le tableau des **activités sportives** proposées par l'USC Montval et encadrées par l'USEP.

"Tire, roule, pousse" pour les Moyennes Sections le jeudi 23 Mai à Val de Vesle. Comme l'an passé une partie du parking sera occupée par l'activité.

"Gymkhana" pour la Grande Section à Sillery le mardi 28 mai.

"Jeux C.P." à Mailly-Champagne, mardi 02 juillet.

"Rencontres de sports collectifs" pour les C.E. et les C.M. à Sillery le jeudi 13 et vendredi 14 juin avec la participation d'élèves du collège de Verzy pour l'arbitrage des matchs.

Scrabble Mardi 21 Mai à Vaudemange et « le p'tit tour Montval » les 27 Juin et le 4 juillet dans la Montagne de Reims.

Jeudi 6 Juin les trois classes élémentaires participeront à la Scolarando.

Avec l'OCCE

Les enfants de cycle 1 et de CP / CE1 se rendront à la rencontre des **écoles qui dansent** à Prunay le jeudi 2 mai.

Avec le CPE

Le CPE a organisé **la fête de Noël**. Le spectacle de la compagnie "Planète Mômes" a été apprécié par tous. Merci aux membres du CPE et à la Municipalité pour leur investissement.

Le carnaval se déroulera samedi 30 mars 2019 et une sortie vélo est prévue le 11 mai.

Le 29 Juin, **la fête de l'école** ayant pour thème « Les émotions » débutera à 10 heures et la kermesse sera organisée par le CPE.

Par ailleurs

Tous les enfants de l'école se sont rendus **au cirque éducatif** Jeudi 31 janvier 2019.

Le concert de l'école est prévu vendredi 07 Juin avec la chorale « La Cigale » ; le thème de l'année est "Les Emotions".

Intervention du service Eau du Grand Reims dans les classes de la MS au CM2 sur le thème « les bons gestes pour préserver l'eau » et de l'ADETEEP pour toutes les classes : une bonne utilisation de l'autocar scolaire, les gestes de sécurité et l'évacuation d'un autocar en cas de danger et selon le type de problème rencontré.

Les enfants de CP-CE1 et de CE2 devraient bénéficier d'une sortie dans les marais animée par le Conservatoire régional des Espaces Naturels.

L'infirmier scolaire intervient dans les classes élémentaires en proposant des animations autour de thèmes tels que le sommeil, les jeux vidéos, l'alimentation, l'estime de soi, Apprendre à Porter Secours, les émotions. Chaque classe bénéficiera de 3 interventions, plus une quatrième pour les enfants de CM2 sur la sexualité.

Ces différentes interventions ont une portée autre que les enseignements dispensés par la maitresse de la classe.

Questions diverses

Mme SACY souhaite présenter l'évolution des effectifs depuis le début de l'année scolaire et ses répercussions sur l'année scolaire 2019-2020 :

113 enfants étaient inscrits en septembre 2018 ; 116 sont actuellement scolarisés et 125 sont attendus en septembre 2019. M. HIET précise qu'une vingtaine de maisons seront livrées aux propriétaires aux mois de mai-juin 2019; 6 maisons sont en construction dans le village et des locations vont se libérer.

Mme SACY fera remonter ces informations auprès de Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale.

M. DESSOYE explique qu'une étude est lancée pour la création d'une 6ème classe et un espace périscolaire, la conception est prévue en 2020.

Questions diverses émanant des parents d'Elèves :

-Il y a des soucis de paiement de la cantine : facture non reçue, facture tardive et dernièrement impossibilité de régler sur Tipi.

M. DESSOYE précise que les factures partent en Trésorerie à Reims et qu'une demande d'étalement de paiement est possible auprès de la Trésorerie.

Les parents présents soulignent combien l'ambiance de la garderie est sereine et calme, le personnel accueillant et à l'écoute des enfants avec lesquels il joue et met en place des ateliers créatifs et qu'il est parfois bien compliqué de reprendre les enfants qui ne veulent plus en partir.

- Repas de la cantine : est-il possible de favoriser les protéines végétales / légumineuses ... plutôt que les protéines animales, de proposer un menu végétarien par semaine et de développer les produits locaux et/ ou éthiques ?

La réponse est apportée par Mme ANGELY qui assiste régulièrement aux séminaires proposés par le restaurateur :

Le "végétarien" est une de leur préoccupation, ils ont d'ailleurs testé très récemment une "semaine végé" (avec chaque jour, un plat ou une entrée végétarienne) pour voir les retours des enfants et pourquoi pas développer ce concept plus largement.

- Le local et le bio, tout comme le "fait maison" et "consommer de saison" sont aussi au cœur de leur façon de fonctionner, ils essaient au maximum de faire appel à des producteurs locaux et de proposer au moins 1 aliment bio chaque jour. Vous retrouvez cela dans les menus (bio, local et préparés par leurs chefs mis en couleurs verte, bleue et rouge).

-Peut-on instaurer davantage d'activités physiques, de méditation ou de yoga pour les enfants dans la semaine ?

Mme SACY précise que la durée et les contenus de l'Education Physique sont instaurés par les programmes. Le temps d'EPS par semaine est plus important en maternelle qu'en élémentaire La relaxation est privilégiée dans la classe de Moyenne Section. Des exercices de retour au calme sont proposés dans les autres classes selon les besoins.

- Peut-on développer l'intégration de méthodes pédagogiques complémentaires : Montessori, Sterner...?

Mme SACY explique qu'enseigner est un métier, avec une formation initiale longue et une formation continue qui permettent de découvrir et de s'approprier diverses pratiques pédagogiques et de les adapter chaque année à sa classe. L'enseignant a constamment à cœur de proposer diverses entrées dans les apprentissages pour prendre en compte les intelligences multiples des enfants d'une classe.

L'équipe pédagogique de l'école est particulièrement bienveillante, très attentive au développement des enfants, à leur bien être à l'école et soucieuse de proposer des apprentissages différenciés favorisant la réussite de chacun.

Elle précise que dans toute école maternelle il y a du matériel dit « Montessori » très à la mode à l'heure actuelle mais qui a toujours été un support d'apprentissage et de manipulation. Elle rappelle enfin que la pédagogie de la classe est du ressort de chaque enseignant qui en explique le contenu en réunion de classe.

Les enseignantes souhaitent informer les parents que des insultes graves à l'encontre des valeurs républicaines et démocratiques, liées aux mouvements sociaux actuels, sont entendues à l'école. Elles demandent que les parents soient vigilants aux propos tenus devant leurs enfants.

La séance est levée à 19h40 et les personnes présentes remerciées de leur participation.

La présidente , Mme Sacy **La secrétaire, Mme Lacorre**

Journée Citoyenne

VAL-DE-VESLE

Appel à toutes les bonnes volontés

Samedi 11 mai 2019

8h30 : accueil dans le parc de la mairie - constitution des groupes

8h45 : début des ateliers / petits travaux

10h30 : collation

10h45 : ateliers / petits travaux

13h00 : apéritif offert

Décoration

Peinture

Fleurissement

Nettoyage

Cuisine

Désherbage

Initiation au crochet

Le réseau des bibliothèques de la Montagne à la Vesle organise

VENDREDI 15 MARS 2019
DE 17 H À 19 H

VENEZ CROCHE'THÉ

CRÉATION D'UN MARQUE-PAGE

La liste du matériel nécessaire vous sera communiquée sur demande

GRATUIT ET OUVERT À TOUS

SUR INSCRIPTION
au 03 26 02 15 39
ou au 06 98 13 39 03

Médi@thèque de Val-de-Vesle
2 rue Philippe
51360 Val-de-Vesle

www.grandreims.fr

Réseau des Bibliothèques De la Montagne à la Vesle

GRAND REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE

Jeux de société

Le réseau des bibliothèques de la Montagne à la Vesle organise

Une soirée pour échapper à la routine !

Le samedi 30 mars de 20 H à minuit

Venez jouer

avec vos

jeux de société

préférés en famille

À LA MÉDI@THÈQUE DE VAL-DE-VESLE

2 RUE PHILIPPE - 51360 VAL-DE-VESLE

GRATUIT ET OUVERT À TOUS - POUR ADULTES ET ADOLESCENTS

Renseignements au 03 26 02 15 39

www.grandreims.fr

Réseau des Bibliothèques De la Montagne à la Vesle

GRAND REIMS COMMUNAUTÉ URBAINE

Nous vous attendons *samedi 30 mars 2019* pour venir défiler dans les rues PRINCIPALES de VAL DE VESLE.

POINTS DE DEPART DU DEFILE

14h30 : à l'ancienne école de Courmelois
15h15 : à l'école
16h30 : Nous vous proposons un goûter avec boissons et nous brûlerons Monsieur CARNAVAL au parc des Grands Bois

Cette année, afin d'assurer une meilleure sécurité nous avons besoin de volontaires afin d'encadrer le cortège, au minimun 4 personnes (deux devant et deux en fin de cortège).
Merci de vous faire connaitre au plus tard le mercredi 15 mars par mail.

Venez partager un moment convivial en participant à la confection des beignets que nous réalisons le matin à partir de 9h00 à l'école.
(Amener un rouleau à patisserie, un plateau et une roulette).

Le Comité de Parents d'Elèves
cpe.valdevesle@gmail.com

Programme en fonction des conditions météo et du nombre de particpants, nous nous réservons le droit d'annuler partiellement ou totalement les animations en cas de mauvais temps ou du manque de bénévoles.

EN VENTE
Clac doigt et confettis

- *Vendredi 29 mars 17h00 à l'école*
- *Samedi 30 mars 9h00 à l'école*

1,50cs *2 paquets de clac doigt*

50cs *le paquet de confettis*

LES NOUVEAUTES 2019

DISTRIBUTION DES BEIGNETS

Cette année les beignets ne seront plus distribués à chaque domicile lors d'un porte à porte. Nous vous donnons rendez-vous à différents points pour venir les chercher. Pour ceux qui ne sont pas en capacité de se déplacer nous leur porterons à leur domicile.

LES POINTS DE VENTES (Pas de prix défini, vous donnez ce que vous voulez)

de 14h30 à 15h00 : à l'ancienne école de Courmelois
de 15h15 à 16h00 : dans le petit jard face à l'église de Wez
de 16h00 à 17h00 : sous l'abri couvert au parc des Grands Bois
* les horaires peuvent varier en fonction des impératifs de la journée

16h30 : remise des beignets aux enfants de l'école sur présentation de leur bon ainsi qu'une boisson offerte.

Nous proposerons, à l'ensemble des participants, la possibilité d'acheter un goûter et/ou des boissons (café, thé, jus de fruits et eau) et

nous brûlerons Monsieur CARNAVAL au parc des Grands Bois

Le Comité de Parents d'Elèves
cpe.valdevesle@gmail.com

Programme en fonction des conditions météo et du nombre de particpants, nous nous réservons le droit d'annuler partiellement ou totalement les animations en cas de mauvais temps ou du manque de bénévoles.

COUPON DE RESERVATION DES BEIGNETS

DEMANDE DE PASSAGE POUR LA DISTRIBUTION DES BEIGNETS

BEIGNETS

COUPON à retourner pour le mercredi 15 mars au plus tard
dans la boite au lettre du CPE à la grille de l'école ou
par mail cpe.valdevesle@gmail.com.

NOM Prénom :_____

Adresse :_____ n° de téléphone :____/____/____/____/____

☐ Je peux me déplacer à l'un des trois points de distribution des beignets

☐ Je ne peux pas me déplacer et je confirme ma présence à mon domicile le samedi 30 mars 2019 entre 14h30 et 16h30 pour la livraison de beignets.

Nombre de paquets de beignets commandés : _____

SORTIE NATURE

SAMEDI 11 MAI 2019
À VILLERS MARMERY

Programme

10h00 : départ de la balade pédestre ou à vélo.
12h00 : apéritif offert par le Comité des Parents d'Elèves et pique nique sorti du sac.

CONCOURS
du plus beau vélo décoré

3 catégories :
PS MS GS
CE1 CE2
CM1 CM2

Inscription obligatoire et participation demandée de 2€

Bulletin d'inscription à rendre au plus tard le 20 avril 2019

Parcours familial de 5 km

Nous vous informerons des détails (parcours et concours) ultérieurement.

En cas de besoin, envoyez-nous vos questions par mail : cpe.valdevesle@gmail.com

BUVETTE SUR PLACE

Programme en fonction des conditions météo et du nombre de particpants, nous nous réservons le droit d'annuler partiellement ou totalement les animations en cas de mauvais temps ou du manque de bénévoles.

SORTIE NATURE

BULLETIN D'INSCRIPTION
A VILLERS MARMERY SAMEDI 11 MAI 2019
Organisée par le Comité de Parents d'Elèves de VAL DE VESLE

NOM Prénom du RESPONSABLE : _____
adresse mail : _____@_____
Nombre d'adulte(s) : _____ **à pieds** _____ **à vélo**
Nombre d'enfant(s) : _____ **à pieds** _____ **à vélo**

Nom du participant au concours :

NOM Prénom : _____ **Classe** _____ **NOM Prénom :** _____ **Classe** _____
NOM Prénom : _____ **Classe** _____ **NOM Prénom :** _____ **Classe** _____

A VOS AGENDAS

12 mars : Conseil Municipal à 20h à la Mairie

15 mars : Initiation au crochet de 17h à 19h à la médiathèque

17 mars : Concours de belote organisé par le Club de l'Amitié à 13h30 au foyer rural

22 mars : Participation de la chorale « La Cigale » à un concert au profit du Burkina Faso, à 20h30, en l'église Saint Vincent de Paul à Reims

30 mars : Permanence électorale de 9h à 11h à la Mairie

30 mars : Carnaval - Départ à 14h30 de l'ancienne école de Courmelois

30 mars : Soirée jeux de société de 20h à minuit à la médiathèque

02 avril : Conseil Municipal à 20h à la Mairie

27 avril : Concours de pétanque au parc des Grands Bois - Inscriptions à partir de 13h30

28 avril : Foulées val-de-vesloises

08 mai : Commémoration au monument aux morts à 11h

10 mai : Jeux de société de 17h à 19h à la médiathèque

11 mai : Journée citoyenne à partir de 8h30 et jusqu'à 13h au parc de la mairie

11 mai : Randonnée vélo ou sortie nature organisée par le CPE

17 mai : Promenade contée dans le village à partir de 18h

18 et 19 mai : Fête patronale

25 mai : Nettoyage du village avec les jeunes du CMEJ de 10h à 12h

26 mai : Elections européennes

07 juin : Concert des enfants de l'école avec la chorale « La Cigale » à 20h au foyer rural

08 juin : Marché rural de 8h à 13h sur la place René Viellard

21 juin : Fête de la musique dans le parc de la Mairie à partir de 19h

COMITÉ DE RÉDACTION

RESPONSABLES : Serge HIET & Isabelle PERRIN

RÉDACTRICES : Hélène HIET, Francine LEROY, Isabelle PERRIN & Pauline ROSIER

CORRECTEURS : Hélène et Serge HIET, Rémi PERRIN et Dorothée SACY